

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-21 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

# TRAVAUX – TERRASSEMENT RUE EUGENE SELMY

## Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement ;

### ARRETE

## Article 1:

La circulation s'effectuera sur demi-chaussée rue Eugène Selmy du jeudi 18 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024.

### Article 2:

Le stationnement sera interdit rue Eugène Selmy du jeudi 18 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024.

#### Article 3:

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « SLA » effectuant les travaux et devra présenter cet arrêté à la demande des forces de l'ordre.

# Article 4:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le jeudi 11 janvier 2024.

Par délégation du Maire,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean-Marie SABATIER.